

Les cahiers du recouvrement : zoom sur le Mexique

Le recouvrement au Mexique

- La loi ne fournit aucun cadre concernant les conditions et les retards de paiement. Par conséquent, le délai moyen de paiement des clients est extrêmement élevé et il est obligatoire de passer par les tribunaux pour obtenir le paiement des intérêts de retard et le remboursement des frais de recouvrement.
- Rendu plus complexe par une structure fédérale, le système judiciaire mexicain est connu pour son manque de transparence et d'indépendance. Les litiges commerciaux ne sont pas traités par des juges spécialisés et les mécanismes censés accélérer la procédure dans les cas les plus simples ne sont pas systématiquement utilisés. Dans l'ensemble, le coût et la longueur des procédures sont tels que l'action amiable reste le moyen le plus efficace de recouvrer une créance.
- La procédure de restructuration des dettes est inefficace et peut prendre plusieurs années (voir, par exemple, l'affaire Mexicana). Par conséquent, la liquidation demeure la procédure par défaut dès que le débiteur devient insolvable, alors même que les chances de recouvrer une créance par ce canal sont extrêmement faibles.

Complexité du recouvrement



Complexité du recouvrement

Notable → Sévère

Paiements



Procédures judiciaires



Procédures collectives



Banque mondiale
Doing Business –
Règlement de
l'insolvabilité 2014 :
26^e pays sur 189
(26^e en 2013)



EULER HERMES
Our knowledge serving your success

Table des matières

Informations générales	3
Disponibilité d'informations financières	3
Principales structures d'entreprise	3
Environnement réglementaire	3
Être payé	4
Délai moyen de paiement des clients (DSO)	4
Intérêts de retard	4
Frais de recouvrement	4
Protection de la propriété	4
Paievements.....	4
Recouvrer des impayés	5
Règlement à l'amiable	5
Action en justice.....	5
Alternatives à la voie judiciaire.....	6
Faire face à l'insolvabilité du débiteur	7
Procédures collectives.....	7



Informations générales

Disponibilité d'informations financières

Il est parfois difficile d'obtenir des informations financières sur les entreprises mexicaines. Les rapports financiers sur les grandes sociétés manquent de transparence, alors que les plus petites entreprises ne sont pas tenues de publier leurs états financiers et tendent à disparaître du jour au lendemain.

En plus d'avoir accès aux informations financières publiées par les entreprises publiques et auditées, Euler Hermes peut également compter sur un réseau composé de divers fournisseurs spécialisés. Les données sont alors vérifiées et analysées de façon à attribuer à chaque société une note reflétant sa santé financière et la qualité de sa gestion. Ces notes, qui sont le fruit des connaissances et des analyses réalisées par Euler Hermes, aident les clients à déceler et éviter les risques de non-paiement. Les données sont régulièrement réactualisées de façon à offrir des informations les plus à jour possible pour appuyer les décisions de gestion.

Principales structures d'entreprise

La responsabilité des dirigeants pour les dettes de l'entreprise varie en fonction de la structure choisie. Les structures disponibles sont les suivantes :

- L'entreprise individuelle est une petite entreprise dirigée par une seule personne, pour laquelle aucune structure commerciale n'est nécessaire. Dans ce cas, le propriétaire est personnellement responsable de toutes les dettes de l'entreprise. Plusieurs individus (entre deux et cinquante) peuvent aussi décider de se partager la propriété et les responsabilités dans le cadre d'une société en nom collectif (Sociedad en Nombre Colectivo), auquel cas chacun des partenaires peut être solidairement et personnellement tenu responsable des actions des autres partenaires. La société en commandite simple (Sociedad en Comandita Simple) est une autre solution permettant de limiter la responsabilité des partenaires. La société civile (Sociedad Civil) est souvent utilisée pour des entreprises de services tels que des cabinets de conseil ou d'audit, mais les propriétaires sont entièrement responsables de toutes les dettes de l'entreprise.
- La société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada, RL) requiert un capital minimum relativement bas (3 000 MXN), tandis que la responsabilité des associés est limitée à leur apport. La société anonyme (Sociedad Anónima, SA) est la forme privilégiée par la grande majorité des entreprises au Mexique, surtout pour les grandes structures souhaitant diviser leur capital (au minimum 50 000 MXN) en actions négociables. Dans ces entités, la responsabilité de chaque actionnaire est bien sûr limitée à la valeur des actions qu'il détient.
- Les sociétés étrangères peuvent aussi s'installer au Mexique en établissant des succursales (Sucursales), qui n'offrent cependant à la société mère aucun avantage en matière de responsabilité, ou en créant des filiales (Subsidiarios), qui forment quant à elles des entités juridiques distinctes. Les joint-ventures (Asociaciones en Participación, A en P) ne requièrent pas nécessairement la constitution d'une société et peuvent être établies de manière contractuelle.



Délai moyen de paiement des clients (DSO) :

La loi ne fournit aucun cadre concernant les délais de paiement, mais les entreprises accordent généralement un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.



Environnement réglementaire

Le Mexique possède un système juridique de tradition civiliste, dans lequel les règles sont généralement écrites. Le pays comprend 32 États et est par conséquent doté d'une structure fédérale. Différents corpus de droit s'appliquent au niveau fédéral (code civil, code de commerce et code de procédure civile) comme au niveau régional.

Le système judiciaire se compose de tribunaux de première instance chargés de statuer sur les affaires civiles, commerciales et pénales au niveau fédéral et régional, ainsi que de tribunaux spécialisés (compétents pour traiter des faillites ou des conflits familiaux) et de tribunaux administratifs. Les tribunaux de circuit font ensuite office d'organes d'appel, tandis que la Cour suprême constitue la juridiction de dernier recours.

Être payé

Délai moyen de paiement des clients

La loi ne fournit aucun cadre concernant les délais de paiement, mais les entreprises accordent généralement un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Il n'est cependant pas rare de rencontrer des conditions plus favorables et le délai réel est plutôt compris entre 60 et 90 jours en moyenne, avec des retards pouvant varier entre 15 et 30 jours lorsque la transaction n'est pas garantie. Cela étant dit, le comportement de paiement des entreprises mexicaines est correct et caractérisé par un fort attachement au sentiment de confiance et à la qualité des relations commerciales. Aussi, si les petites entreprises peuvent se montrer plus souples au niveau des échéanciers, il est rare qu'elles retardent volontairement les paiements (les retards seront plus généralement le résultat d'un manque de soutien des banques). Les grandes entreprises, en revanche, s'efforceront de payer à temps afin de préserver leur note de crédit et ainsi maximiser leurs opportunités commerciales au niveau international. Bien sûr, une exception est toujours possible. Dans certains cas, le recouvrement de créances auprès de petites et très petites entreprises peut se révéler extrêmement difficile, car ces dernières peuvent changer de nom et d'activité du jour au lendemain afin d'éviter leurs responsabilités contractuelles. Les opérations d'exportation sont généralement garanties au moyen d'une police d'assurance-crédit à l'exportation, qui aide à réduire le risque d'insolvabilité soudaine et inattendue du client. Le réseau mondial des bureaux de risque Euler Hermes surveille la situation financière de vos clients et fixe pour chacun d'entre eux une limite de crédit spécifique, qui correspond au niveau d'indemnisation en cas de défaut de paiement.

Intérêts de retard

La loi ne fournit aucun cadre concernant les retards de paiement, qui sont normalement discutés dans le cadre des négociations contractuelles. Un taux d'intérêt de 6 % sera habituellement convenu, même si, dans la pratique, il sera généralement difficile d'obtenir le versement d'intérêts de retard dans le cadre de négociations précontentieuses. Ceux-ci devront être réclamés durant la procédure judiciaire.

Frais de recouvrement

Les frais de recouvrement serviront généralement d'outil de négociation lorsque la société débitrice rencontre des difficultés financières ou seront réclamés durant la procédure judiciaire.

Protection de la propriété

Les clauses de réserve de propriété, qui permettent au vendeur de conserver la propriété des biens jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante, restent relativement peu courantes au Mexique. Les entreprises préféreront signer des documents de garantie (billets à ordre), voire même des garanties personnelles.

Paievements

Les virements bancaires comptent parmi les méthodes de paiement les plus utilisées pour les transactions internationales, car ils sont



Intérêts de retard :

Un taux d'intérêt de 6 % sera habituellement convenu, même si, dans la pratique, il sera généralement difficile d'obtenir le versement d'intérêts de retard dans le cadre de négociations précontentieuses.



rapides, sûrs et soutenus par un réseau de plus en plus large au niveau national et international. Les lettres de crédit stand-by (une banque atteste de la qualité de crédit et des capacités de remboursement du débiteur) sont souvent employées pour les transactions d'exportation car elles constituent des garanties fiables qui peuvent être utilisées comme « paiement de dernier recours » si le client ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Les lettres de crédit documentaire confirmé (le débiteur garantit avoir demandé à sa banque de mettre à la disposition d'un bénéficiaire une somme d'argent déterminée une fois que certaines conditions spécifiquement convenues par les parties auront été satisfaites) sont également de plus en plus fréquemment envisagées.

Les garanties bancaires peuvent être difficiles à obtenir, mais les chèques et les billets à ordre sont de plus en plus souvent utilisés comme des titres de reconnaissance de dette. Il est recommandé (bien que difficile) de négocier un paiement à l'avance ou, tout du moins, le versement d'acomptes. L'échelonnement des paiements est une autre solution fréquemment utilisée.

Recouvrer des impayés

Règlement à l'amiable

Négociations

Un règlement à l'amiable devrait toujours être envisagé comme une alternative sérieuse à une procédure judiciaire formelle, souvent longue et coûteuse. D'ailleurs, seuls les litiges concernant des créances supérieures à 20 000 USD peuvent normalement être portés devant les tribunaux. De plus, les méthodes de recouvrement amiable aboutissent plus souvent que les procédures ordinaires.

Il est en outre essentiel de s'assurer de la solvabilité du débiteur : si l'entreprise n'est plus en activité ou si des procédures collectives ont été engagées, il devient en effet impossible de recouvrer la créance.

Action en justice

Procédure ordinaire

La procédure judiciaire commence toujours par l'envoi d'une lettre de mise en demeure rappelant au débiteur son obligation de payer le principal ainsi que les intérêts de retard (au taux convenu contractuellement ou calculé par référence au taux légal). Cette lettre peut avoir plus de poids lorsqu'elle est envoyée par un notaire. Lorsque la dette n'est pas contestée par le débiteur, la procédure « préparatoire » peut aider les parties à trouver un accord dans un délai de trois mois. Dans la pratique, toutefois, cette possibilité est trop rarement utilisée et la procédure judiciaire formelle demeure la procédure par défaut. Selon le cas, cette procédure est régie par le Code civil (en cas de plainte au civil) ou par le Code de commerce. Le créancier déclare sa créance auprès du tribunal de première instance et une assignation est adressée au débiteur. Ce dernier dispose normalement d'un délai de 15 jours pour déposer un mémoire en réponse. Passé ce délai, le créancier est en droit de solliciter un jugement par défaut. Sinon, le tribunal dispose d'un délai de 40 jours pour examiner les preuves et les arguments présentés par les parties et rendre sa décision. Cependant, ces délais ne sont pas toujours respectés.

Les tribunaux accorderont généralement des réparations sous la forme d'ordonnances, d'exécutions en nature ou d'injonctions. Les dommages-intérêts punitifs sont théoriquement acceptés mais restent rarement octroyés dans la pratique, car le seuil de preuve requis est extrêmement élevé.

Si le contrat le permet, il peut être utile d'intenter une action dans une juridiction étrangère ou de recourir à l'arbitrage national ou international (l'arbitrage peut se révéler plus coûteux qu'une procédure judiciaire ordinaire, mais débouchera plus rapidement sur une décision exécutoire).

Documents requis

Le dossier doit être accompagné de tous les documents susceptibles d'expliquer en détail l'origine du défaut de paiement et la situation actuelle :

- un document prouvant que la société débitrice existe et est toujours en activité (rapport de crédit)
- une procuration

- des documents originaux (factures, bons de commande, bordereaux de livraison)

Prescriptions

Les litiges commerciaux sont normalement soumis à des délais de prescription spécifiques. Les factures peuvent être présentées dans un délai de dix ans à compter de la fin de l'année durant laquelle elles sont arrivées à échéance, tandis que les titres de paiement (chèques ou promesses de paiement signées) doivent être présentés dans un délai de trois ans.

Mesures conservatoires

Des mesures conservatoires peuvent être prises pour protéger les intérêts du créancier dans l'attente d'une décision finale. En effet, les tribunaux peuvent ordonner des mesures temporaires visant à protéger les actifs (saisies-arrêts, ordonnances restrictives). Le requérant doit cependant prouver qu'il a de bons arguments et que ces mesures ont pour but d'empêcher la survenance d'un préjudice irréparable. Il est toutefois impossible d'obtenir une décision le jour-même : il faudra habituellement attendre trois à cinq jours avant d'obtenir une ordonnance. Au Mexique comme dans la plupart des pays, les tribunaux peuvent accepter de rendre des décisions ex parte (c'est-à-dire en l'absence du débiteur) en cas d'urgence. Toutefois, le requérant sera invité à déposer une caution afin de protéger le débiteur d'une éventuelle procédure abusive.

Le recouvrement chez Euler Hermes

Il est conseillé de d'abord tenter la voie amiable afin de maximiser les chances de recouvrement et éviter les frais et les pertes de temps liées aux procédures judiciaires. La clé de notre approche réside dans notre travail en proximité avec le débiteur, grâce à une série de lettres, d'e-mails et d'appels téléphoniques dans la langue locale. Notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes, regroupe des experts spécialisés dans le recouvrement des créances commerciales et dans la négociation, ce qui permet de maximiser les chances de recouvrement tout en préservant de bonnes relations avec le client. Euler Hermes est en mesure de gérer l'ensemble de la procédure, de la relance amiable et de la phase précontentieuse jusqu'à la procédure judiciaire et à l'exécution de la décision de justice.

Former un recours

Les règles en matière de recours étaient relativement complexes jusqu'à ce que des réformes soient entamées en 2008. Les décisions rendues en première instance peuvent faire l'objet d'un recours (Recursos) devant les tribunaux de circuit dans les 15 jours (9 jours avant les réformes) suivant la signification de la décision aux parties. Ce recours ne remet pas en cause la décision du tribunal mais vise à vérifier que celui-ci a respecté les règles de procédure. Si le recours est accepté, le dossier doit être renvoyé vers le tribunal de niveau inférieur afin d'être réexaminé et un nouveau jugement peut alors être rendu. S'il est rejeté, un deuxième recours peut être introduit devant la Cour suprême pour contester la constitutionnalité de la décision.

Exécution des décisions de justice

Un jugement devient exécutoire dès lors qu'il est définitif (c'est-à-dire que toutes les voies de recours ont été épuisées). Si le débiteur ne respecte pas le jugement rendu et que ses actifs peuvent être localisés, il est possible de demander au juge d'ordonner l'exécution forcée sous la forme d'une saisie, de la vente de biens spécifiques ou de la liquidation de la société.

Combien de temps une action en justice peut-elle durer ?

Obtenir une décision en première instance peut demander entre 12 et 18 mois au moins, mais pour une décision finale et exécutoire, il faudra plutôt attendre entre 2 et 5 ans, selon la complexité de l'affaire. Les procédures d'exécution prennent au minimum 6 mois mais peuvent durer beaucoup plus longtemps lorsque les actifs doivent être saisis et vendus. Les procédures impliquant des parties étrangères sont traitées de la même manière que les autres, mais les documents du dossier doivent respecter certaines normes locales (en matière de traduction, par exemple), ce qui peut nécessiter un délai supplémentaire.

Combien cela coûte-t-il ?

Par ailleurs, même si l'accès à la justice est censé être gratuit, les tribunaux ont tendance à imposer des frais lorsque les parties ne réussissent pas à fournir des preuves suffisantes ou ne contribuent pas de façon constructive à la procédure. En règle générale, les parties doivent payer elles-mêmes leurs frais d'avocat, mais les tribunaux peuvent ordonner à la partie perdante de prendre en charge jusqu'à 20 % des dépens de la partie adverse.

Alternatives à la voie judiciaire

Modes alternatifs de règlement des litiges

Les modes alternatifs de règlement des litiges tels que la médiation et l'arbitrage sont rarement utilisés à des fins de recouvrement, mais peuvent néanmoins permettre d'éviter de longues procédures judiciaires.

Exécution des jugements étrangers

La loi mexicaine permet à un tribunal national d'exécuter un jugement étranger à l'encontre d'un ressortissant mexicain au moyen d'une procédure d'exequatur. Comme dans la plupart des pays, les tribunaux



mexicains ne délivreront pas un nouveau jugement, mais vérifieront que certaines exigences sont respectées avant de reconnaître le jugement étranger. D'après le Code fédéral de procédure civile, les tribunaux doivent être particulièrement attentifs à plusieurs points, notamment que le tribunal étranger était compétent pour statuer sur le dossier, que toutes les parties ont bénéficié d'un procès équitable, que ladite décision est finale et exécutoire dans la juridiction émettrice et que l'exécution de la décision étrangère n'est pas incompatible avec le droit ou l'ordre public mexicain. Le Mexique a adhéré à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, à la Convention interaméricaine de 1975 sur l'arbitrage commercial international, à la Convention interaméricaine de 1979 sur la jurisprudence internationale relative à la validité des jugements étrangers, ainsi qu'à la Convention interaméricaine de 1987 sur la validité extraterritoriale des jugements étrangers et des sentences arbitrales. Ses tribunaux sont donc tenus de reconnaître et d'exécuter les sentences rendues dans le cadre de procédures internationales d'arbitrage.

La gestion des litiges chez Euler Hermes

Lorsque toutes les solutions extrajudiciaires ont été épuisées, Euler Hermes vous accompagne tout au long de la procédure judiciaire, du jugement jusqu'à l'exécution, grâce à notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes. Une action en justice étant souvent complexe et coûteuse, vous serez informé des différents coûts et obtiendrez des conseils quant à la meilleure voie à suivre.

Faire face à l'insolvabilité du débiteur

Au Mexique, l'insolvabilité est aussi bien un problème de trésorerie que de bilan : une société est considérée comme insolvable dès qu'elle devient incapable de faire face à ses engagements au moment où ils arrivent à échéance ou dès lors que la valeur de ses actifs devient inférieure à son passif. Différents critères peuvent s'appliquer mais, en règle générale, il doit y avoir au moins deux créanciers envers lesquels le débiteur ne peut payer ses dettes. La dette doit être en souffrance depuis plus de 30 jours et représenter au moins 35 % du passif de la société.

Adoptée en 2000, la Ley de Concursos Mercantiles (LCM), également connue sous le nom de « loi sur la réorganisation des entreprises », prévoit deux grands types de procédures collectives et est décrite comme ayant incorporé la plupart des bonnes pratiques internationales. Cette loi encourage la restructuration des entreprises au lieu de leur liquidation, limite les possibilités de contentieux et prévoit le déclenchement automatique d'une procédure de liquidation afin de dissuader les retards excessifs. Toutes les procédures collectives doivent être portées devant les tribunaux de première instance fédéraux.

Procédures collectives

Procédures extrajudiciaires

Les modifications de 2007 à la loi sur l'insolvabilité permettent aux débiteurs (avec l'accord de créanciers détenant ensemble au moins 40 % de la dette) de conclure un accord préalable de réorganisation permettant au tribunal de délivrer une déclaration d'insolvabilité et de déclarer la société en situation de « *Concurso Mercantil* ».

Procédure de faillite

La procédure de restructuration des dettes est inefficace et peut prendre plusieurs années (voir, par exemple, l'affaire Mexicana). Par conséquent, la liquidation demeure en fait la procédure par défaut dès lors que le débiteur devient insolvable. La liquidation ne peut être demandée que par le débiteur lui-même. Cependant, un débiteur peut être placé en liquidation s'il ne parvient pas à présenter aux créanciers une proposition de restructuration acceptable dans le cadre de la procédure de *concurso mercantil*. Un liquidateur (*interventor*) est alors désigné pour gérer la société, vendre les actifs et répartir les produits de la vente entre les créanciers en fonction de leur ordre de priorité. Les créanciers disposent normalement d'un délai d'environ six mois pour enregistrer leurs créances.

Règles de priorité

La répartition du produit de la vente des actifs se fait selon certaines règles de priorité. Les travailleurs bénéficient normalement d'une priorité absolue sur les autres créanciers. Viennent ensuite les autorités fiscales, puis l'administration des successions et les titulaires de créances garanties (frais de justice, créances sociales privilégiées). Les créanciers non-privilégiés passent en dernier.



Par ailleurs, on dénombre deux sortes de garanties de passif : les créances couvertes par de telles garanties sont prioritaires et permettent d'être remboursées sur les actifs du débiteur. Les créances non garanties ne sont pas prioritaires et ne pourront probablement pas être remboursées.

Actions révocatoires (*clawback*)

Les créanciers et les liquidateurs ont normalement le droit de demander au tribunal d'annuler certaines transactions effectuées durant une période suspecte débutant plus ou moins neuf mois avant l'ouverture de la procédure collective. En particulier, toute mesure prise par le débiteur considérée comme préjudiciable aux créanciers sera déclarée nulle et non avenue (prêts ruineux, remboursements indus, abandons de créances, liquidations suspectes d'actifs, transactions frauduleuses, actes à titre gratuit, etc.)

Combien de temps une procédure collective peut-elle durer ?

Les procédures collectives durent entre cinq et dix ans en moyenne.

Documents requis

La procédure collective s'appuie sur la procédure précédente. Par conséquent, tous les documents mentionnés plus haut restent d'application (originaux avec traductions et certifications).

Le traitement des procédures collectives chez Euler Hermes

Euler Hermes travaille en étroite collaboration avec des débiteurs, des créanciers et des avocats. Compte tenu du grand nombre d'options possibles en cas d'insolvabilité, nous chercherons avec vous la solution la plus appropriée à votre cas.

Le présent document est mis à votre disposition par Euler Hermes Recouvrement, membre du groupe Euler Hermes et filiale d'Allianz, à titre d'information uniquement. Les renseignements fournis ne peuvent être considérés comme constituant un avis juridique ou de quelque nature que ce soit. Les lecteurs devraient se faire leur propre évaluation indépendante des informations fournies et ne devraient en aucun cas entreprendre des actions en se fiant uniquement sur ces dernières. Dans tous les cas, il est recommandé de prendre conseil auprès de juristes. Bien qu'elles aient été compilées et rédigées par des experts reconnus dans leur domaine et qu'elles soient en principe correctes et fiables, Euler Hermes Recouvrement n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, et n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage résultant d'une quelconque manière de leur consultation ou de leur utilisation. Ce matériel ne peut être reproduit ou distribué sans notre autorisation. Il n'est pas destiné à être distribué dans une juridiction où cela serait contraire à la loi et peut être modifié sans préavis.

© Copyright 2014 Euler Hermes Recouvrement. Tous droits réservés.

Euler Hermes Recouvrement propose des services de recouvrement des créances commerciales au niveau mondial, avec un véritable accompagnement de bout en bout. Euler Hermes Recouvrement fait partie du groupe Euler Hermes, filiale d'Allianz et leader des solutions d'assurance-crédit visant à aider les entreprises à développer leur activité en toute sécurité sur les marchés nationaux et étrangers. Euler Hermes Recouvrement est en mesure d'offrir des services de recouvrement des créances commerciales domestiques et internationales à l'échelle planétaire. Grâce à notre réseau de bureaux et de partenaires, nous pouvons nous appuyer sur notre expérience et nos connaissances des marchés locaux pour garantir un service professionnel, depuis la phase amiable jusqu'aux procédures judiciaires.

Consultez notre site à l'adresse suivante : www.eulerhermes.fr/recouvrement-de-creances-commerciales

Contactez Euler Hermes Recouvrement à l'adresse suivante : worldcollectionservices@eulerhermes.com